AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

(RÈGLEMENT DE ZONAGE)

Aux personnes intéressées

Premier projet du Règlement modifiant le Règlement de zonage, afin d'autoriser la classe d'usages « Habitation multifamiliale (H4) » et de modifier certaines normes d'implantation dans la zone H-1532

1. Objet du projet de règlement

Lors de la séance ordinaire du 19 octobre 2026, le conseil municipal de la Ville de Rimouski a adopté un premier projet du Règlement modifiant le Règlement de zonage, afin d'autoriser la classe d'usages « Habitation multifamiliale (H4) » et de modifier certaines normes d'implantation dans la zone H-1532.

À cet effet, ce règlement modifie la grille des usages et normes de la zone H-1532, afin d'autoriser la classe d'usages « Habitation multifamiliale (H4) ». Il met également à jour les normes d'implantation, notamment celles relatives aux marges avant minimales de toutes les classes d'usages autorisées dans la zone. Il modifie aussi la grille des usages et normes pour mettre à jour les marges latérales minimales des usages applicables aux classes « Habitation bifamiliale jumelée » et « habitation bifamiliale isolée ».

2. Assemblée publique de consultation et consultation écrite

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 2 novembre 2026,** à compter de **19 h 30**, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement, d'en expliquer les impacts et de permettre au conseil municipal d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Une consultation écrite se tiendra également du **mercredi 21 octobre 2026 au mardi 3 novembre 2026, à 12 h**. Tout intéressé peut participer à cette consultation en cliquant sur le lien suivant.

3. Description du territoire visée

Le territoire visé par le règlement est situé dans le district Pointe-au-Père, entre le boulevard Sainte-Anne, l'avenue des Tournesols, l'avenue de la Jeunesse et la rue des Kalmias.

Un croquis indiquant l'emplacement de la zone concernée et des zones contiguës est joint à la fin du présent avis.

4. Approbation référendaire

Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

5. Documentation

Il est possible de consulter la présentation du projet en cliquant sur le lien suivant.

Le projet de règlement et le croquis peuvent également être consultés de la façon suivante :

a) en se présentant en personne, au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205 avenue de la Cathédrale, Rimouski, durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45;

b) en faisant la demande :

- par téléphone au **418 724-3125**;
- par écrit à l'adresse **greffe@rimouski.ca**.

c) en consultant le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2026, sur le site Web de la Ville, à l'adresse : https://rimouski.ca/ville/democratie/proces-verbaux

Rimouski, le 21 octobre 2026

(S) Cynthia Lamarre, avocate
Assistante-greffière

Projet de règlement afin d'autoriser la classe d'usages « habitation multifamiliale (H4) » et afin de modifier certaines normes d'implantation dans la zone H-1532

Zone H-1532
District Pointe-au-Père

Zone concernée:

H-1532

Zones contiguës:

H-1523, H-1529, H-1531, H-1535 et H-1587

